

Barrier Reverse Convertible Callable

Sous-jacents: LafargeHolcim - Swiss Re - Roche

Coupon: 7.00% p.a.

Barrière Continue 70.00% - Maturité: 04.10.2018

Ce produit structuré n'est pas un placement collectif au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et n'est donc soumis ni à autorisation ni à surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). L'investisseur supporte de surcroît un risque d'émetteur.

1. DESCRIPTION DU PRODUIT

Détails de l'émission

N° valeur / ISIN / Symbole	38 500 479 / ISIN CH0385004798 / 0185BC
Emetteur	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne Suisse (S&P AA/stable)
Lead Manager, Agent de calcul, Agent payeur	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Surveillance prudentielle	La BCV Lausanne, Suisse, est soumise à une surveillance prudentielle de l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers (FINMA).
Nominal	CHF 1 000
Nombre de valeurs émises	3 000 Barrier Reverse Convertible Callable (avec clause d'augmentation et de réouverture)
Investissement minimum	CHF 1 000
Prix d'émission	100.00%
Monnaie de référence	CHF
Frais de distribution	Max. 1.20% du Nominal
Date d'évaluation initiale	28.09.2017 (cours de clôture officiel du ou des sous-jacent(s) à la bourse de référence)
Date de paiement	09.10.2017
Date d'évaluation finale	28.09.2018 (cours de clôture officiel du ou des sous-jacent(s) à la bourse de référence)
Date de remboursement	04.10.2018
Définition du produit	Le Barrier Reverse Convertible Callable est un produit structuré. Il verse de manière certaine un coupon pendant la durée de vie du produit (maturité ou date de rappel de ce dernier). Il incorpore un droit de rappel unilatéral en faveur de l'émetteur (« Callable ») qui revient à rembourser le produit de manière anticipée.
Classification ASPS	Optimisation de la performance – Barrier Reverse Convertible (1230) selon la Swiss Derivative Map disponible à l'adresse www.svsp-verband.ch

Sous-Jacent

Nom	Code ISIN	Bourse de référence	Ratio	Fixing initial (Si,0)	Barrière
LafargeHolcim Ltd	CH0012214059	SIX Swiss Ex	17.79359	56.20	39.34
Swiss Re AG	CH0126881561	SIX Swiss Ex	11.59420	86.25	60.375
Roche Holding AG	CH0012032048	SIX Swiss Ex	4.04858	247.00	172.90

Conditions du produit

Modifications imprévues ou non convenues	<p>Toutes les modifications imprévues ou non convenues contractuellement des conditions du produit (par exemple en cas d'opérations en capital touchant les sous-jacents tels que des splits, des remboursements de la valeur nominale ou une conversion) seront communiquées à l'adresse internet www.bcv.ch/invest</p> <p>Pour en être informé automatiquement, vous pouvez vous inscrire sur le site internet et ajouter ce produit dans la liste de vos favoris. Vous recevrez alors une information sous la forme d'un email d'alerte.</p>
Prix d'exercice (K)	100.00% du fixing initial
Barrière (B)	70.00% du fixing initial
Type de la barrière	Continue, observation permanente.
Coupon	7.00% p.a. Il se compose de deux tranches : 0.00% p.a. composante d'intérêts purs 7.00% p.a. un gain en capital (prime d'option).
Fréquence de coupon	Trimestrielle (1.75% par période)
Dates de paiement des coupons	Les paiements auront lieu aux dates suivantes : 04.01.2018 - 04.04.2018 - 04.07.2018 - 04.10.2018
Méthode de calcul du coupon	30/360, Modified following, non ajusté
Remboursement anticipé	Le remboursement anticipé est le droit (mais pas l'obligation) de l'émetteur de rembourser le produit avant son terme, à des dates bien précises. S'il fait usage de ce droit unilatéral, le produit est alors remboursé à 100%, montant auquel s'ajoute le coupon de la période. Par contre, aucun coupon ultérieur ne sera ensuite versé.
Dates de choix du remboursement anticipé	28.06.2018
Dates de remboursement anticipé	04.07.2018
Remboursement	04.10.2018 <ol style="list-style-type: none">1. Si aucun des sous-jacents ne touche ni ne franchit sa barrière (B) entre la date de fixing initial et la date de fixing final, le montant remboursé par Barrier Reverse Convertible Callable s'élèvera au nominal à 100%.2. Si le cours d'un des sous-jacents touche ou franchit la barrière entre les dates de fixing initial et final, chaque Barrier Reverse Convertible Callable sera remboursé comme suit :<ol style="list-style-type: none">1. Si le fixing final de tous les sous-jacents est supérieur à leur prix d'exercice ($K \times S_{i,0}$), le montant remboursé par Barrier Reverse Convertible Callable s'élèvera au nominal à 100%.2. Si le fixing final d'un des sous-jacents est inférieur ou égal au prix d'exercice ($K \times S_{i,0}$), l'investisseur devra prendre livraison du ratio du sous-jacent le moins performant (1) par Barrier Reverse Convertible Callable en s'acquittant du timbre fédéral. Les fractions seront remboursées en espèces. $(1) \quad \left[\text{Min}_i \left(\frac{S_{i,T}}{S_{i,0}} \right) \right]$ <p>$S_{i,T}$ = Cours du sous-jacent (i) à la Date de Fixing final (t = T) $S_{i,0}$ = Cours du sous-jacent (i) à la Date du Fixing Initial (t = 0)</p>

Marché secondaire, Cotation, Clearing

Cotation, segment de marché	Sera demandée au marché principal de SIX Swiss Exchange et maintenue jusqu'à la clôture de la date d'évaluation finale (actuellement 28.09.2018 à 17h15).
Marché secondaire	La fixation des prix sur le marché secondaire est "dirty", i.e. l'intérêt couru est inclus dans le prix. Prix consultable sur Reuters BCVINDEXT <BCVDERIVATIVES>, SIX Telekurs 38 500 479, BCV.

Clearing
Matérialisation

SIX SIS AG

La Valeur est constituée sous forme de droit-valeur inscrit dans le système de virement de SIX SIS SA. Elle n'est ainsi pas matérialisée et toute impression et livraison de titres individuels sont exclues.

Fiscalité

Indications

Ces informations fiscales ne fournissent qu'un aperçu général sur les conséquences fiscales possibles liées à ce produit à la date de son émission. Les lois et les pratiques fiscales peuvent changer et avoir un effet rétroactif.

Dans tous les cas, il appartient à l'investisseur de se renseigner auprès de son conseiller fiscal pour un examen spécifique de son profil préalablement à toute opération.

Suisse

Ce produit est considéré comme transparent.

Pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en Suisse qui détiennent ces titres dans leur fortune privée, la composante d'intérêts est soumise à l'impôt anticipé et constitue un revenu imposable. Tout paiement de coupon ou de gain découlant de la partie "Option" constitue un gain en capital non imposable pour ces personnes.

Les transactions sur le marché secondaire ne sont pas soumises au droit de timbre de négociation fédéral.

Taux négatifs

En matière d'intérêts négatifs, le principe de base est que ces derniers ne représentent, ni des intérêts passifs selon l'art. 33 de la LIFD, ni des charges déductibles, mais un dédommagement qui est dû en fonction des conditions particulières du marché. Vu qu'il n'y a pas de relation de dette, ce dédommagement n'est pas un intérêt passif déductible et, de ce fait, ne peut pas être compensé avec des intérêts actifs pour la détermination du revenu imposable et de la retenue d'un éventuel impôt anticipé.

Informations juridiques

For, droit applicable
Prospectus

Lausanne, droit suisse

Ce document n'est pas un prospectus d'émission au sens des articles 652a et 1156 du Code suisse des obligations ni un prospectus simplifié au sens de l'art 5 al. 2LPCC. Seul le prospectus de cotation, disponible auprès de la BCV en langue française, avec les autres documents exigés le cas échéant par le Regulatory Board, est déterminant.

2. PERSPECTIVES DE GAINS ET DE PERTES

Prévision de marché

Le produit s'adresse aux investisseurs partageant la vue de marché suivante:

- Une stagnation ou une légère hausse du ou des sous-jacent(s)
- Que la valeur du ou des sous-jacent(s), durant la vie du produit, ne sera pas inférieure ou égale au niveau de la barrière

Profit potentiel

Le profit potentiel est limité au paiement du ou des coupon(s).

Perte potentielle

La perte potentielle est équivalente à un investissement direct sur le marché des actions.

En cas de remboursement anticipé, vous perdez le droit de recevoir les coupons ultérieurs.

Scénarios

Performance du sous-jacent le moins performant	Remboursement du capital	
	En espèces	Contre-valeur en titres et en espèces
25%	CHF 1 000.00	
10%	CHF 1 000.00	
0%	CHF 1 000.00	
-25%	CHF 1 000.00	
-30%		CHF 700.00
-50%		CHF 500.00

Les scénarios de remboursement ci-dessus s'appliquent à l'échéance si la barrière n'a pas été touchée ou franchie pendant la durée de vie du produit.

3. RISQUES SIGNIFICATIFS SUPPORTES PAR L'INVESTISSEUR

Tolérance au risque

La valeur d'un Barrier Reverse Convertible Callable à l'expiration peut être inférieure au prix d'achat.

Les risques liés à certains placements, en particulier les dérivés, ne conviennent pas à tous les investisseurs. L'investisseur est notamment invité à procéder à un examen spécifique de son profil de risque et à se renseigner sur les risques inhérents, notamment en consultant la brochure SwissBanking «Risques particuliers dans le négoce de titres» (disponible dans les locaux de la BCV ou sur son site internet : www.bcv.ch/static/pdf/fr/risques_particuliers.pdf) avant toute opération.

Risque d'émetteur: L'investisseur est exposé au risque d'insolvabilité de l'émetteur, qui peut entraîner une perte partielle voire totale du capital investi.

La conservation de la valeur de l'instrument de placement ne dépend pas uniquement de l'évolution du/des sous-jacent(s), mais également de la solvabilité de l'émetteur, laquelle peut changer pendant la durée de vie du produit structuré.

Le rating de l'émetteur indiqué dans ce document est conforme à la situation au moment de l'émission et peut changer en cours de vie du produit.

Risque de change

L'investisseur dont la devise de référence n'est pas la monnaie de base du produit doit être conscient des risques relatifs aux taux de change.

Risque de marché

L'investisseur est exposé aux risques d'ajustement du sous-jacent, d'inconvertibilité, et de situations de marché extraordinaires ou d'urgence, telle que la suspension de la cotation du sous-jacent, une restriction du négoce, ou une autre mesure restreignant matériellement la négociabilité du sous-jacent.

L'investisseur est soumis aux spécifications légales ou contractuelles des marchés sur lesquels le sous-jacent est traité ainsi que celles prévues par l'émetteur ou auxquelles celui-ci est soumis. La survenance de tels événements de marché peut affecter les dates et les autres conditions mentionnées dans ce document.

Liquidité de marché

Dans des conditions spéciales de marché, quand l'émetteur n'est pas en mesure de réaliser des transactions couvertes, ou quand ces transactions sont difficilement réalisables, la différence entre les cours acheteur et vendeur peut être temporairement augmentée afin de limiter les risques économiques de l'émetteur.

Informations importantes

Indications générales

Les performances antérieures ne garantissent pas une évolution actuelle ou future.

Ce document est informatif; il n'est pas une analyse financière au sens des « Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière » de l'Association Suisse des Banquiers, une offre, une invitation ou une recommandation personnalisée pour l'achat ou la vente de produits spécifiques.

L'émetteur n'a pas l'obligation d'acquérir ce(s) sous-jacent(s).

Période de souscription

Durant la période de souscription, les conditions sont indicatives et susceptibles d'être modifiées; l'émetteur n'a aucune obligation d'émettre ce produit.

Conflit d'intérêt

En sus des frais de distribution, la BCV ou une entité de son groupe (ci-après : le « Groupe BCV ») peut, dans le cadre de cette émission ou du produit percevoir de la part de tiers une rémunération unique ou récurrente. Le contenu de cette publication a pu être utilisé pour des transactions par le Groupe BCV avant sa communication. Le Groupe BCV peut détenir des intérêts ou des positions en rapport avec les composantes de ce produit, respectivement en acquérir ou en disposer.

Restrictions de vente

La diffusion de ce document et/ou la vente de ce produit peuvent être sujettes à des restrictions (par ex. US, US persons, UK, UE, Guernsey) ; elles ne sont autorisées que dans le respect de la législation applicable.

Date de publication

29.09.2017

Contacts

Equipe de vente

Equipe de vente produits structurés / Division Asset Management et Trading BCV

Téléphone

021 212 42 00

Nous attirons votre attention sur le fait que les communications sur ce numéro peuvent être enregistrées. Lorsque vous nous appelez, nous considérons que vous acceptez cette procédure

Fax

021 212 13 61

Internet / mail

www.bcv.ch/invest / structures@bcv.ch

Courrier

BCV / 276 - 1598 / CP 300 / 1001 Lausanne